



Achat logement PSLA (revente ou location)

Par **De Clamand**, le **22/01/2017** à **21:36**

Bonjour,

Je suis sus le point d'acheter un logement en psla et j'ai quelques interrogations.
Est-il possible de faire louer ce logement avant d'avoir totalement acheter l'appartement ?
A la levée d'option d'achat, j'ai vu qu'on avait la possibilité de refuser le transfert du prêt psla et de contracter un crédit immobilier normal. Les obligations (résidence principale, plafonds de revenus...) s'appliquent il toujours ?
Après un mariage ou une naissance, le prix du de revente du logement par l'acquéreur est il plafonné ou libre ?

J'aimerais éviter une perte d'argent ou avoir des contraintes si ma famille venait à s'agrandir.

Merci d'avance pour votre aide.

Dé